



COMMUNIQUE

En référence à l'Ordonnance Ministérielle conjointe n° 610/570/540/1087/2026 du 03 mars 2026 portant fixation des modalités de remboursement du prêt-bourse, la Direction Générale de l'École Normale Supérieure invite tous les membres de son personnel (enseignant et administratif et technique) ayant perçus le prêt-bourse au cours de leur cursus académique à se faire enregistrer au service des ressources humaines pour la fixation des modalités pratiques de son remboursement.

La date limite est fixée au 29 mai 2026 à 12 heures.

**Le Directeur Général de l'École
Normale Supérieure**

Prof. Ir. NUSURA Hassan

